



COMMUNIQUE

Boulogne Billancourt, le 15 octobre 2013

MISE EN OEUVRE DU RETRAIT OBLIGATOIRE VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIETE AEDIAN

Le présent communiqué établi par Aubay est diffusé conformément aux dispositions de l'article 237-3 du règlement général de l'AMF

En application du Titre III du Livre II et plus particulièrement des articles 232-1 et 234-2 du règlement général de l'AMF, Aubay, société anonyme à conseil d'administration au capital de 6.500.148 euros dont le siège social est situé au 13, rue Louis Pasteur, 92100 Boulogne Billancourt, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 391 504 693 ("Aubay" ou "Initiateur"), a offert de manière irrévocable aux actionnaires d'Aedian, société anonyme à conseil d'administration au capital de 1.226.054 euros dont le siège social est situé au 2-4, rue Hélène, 75017 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 330 013 301 ("Aedian" ou la "Société"), d'acquiescer (l'"Offre") :

- la totalité de leurs actions Aedian émises ou à émettre à raison de (i) l'exercice des bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions nouvelles ou existantes et (ii) des options de souscription au prix unitaire de 6,80 euros ;
- la totalité de leurs bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions nouvelles ou existantes ("BSAANE" ou "Bons") au prix unitaire de 1,64 euro.

A l'issue de l'Offre, Aubay détient 1 638 474 actions Aedian, soit 88,50 % du capital et 88,35% des droits de vote, ainsi que 100% des BSAANes existants émis par Aedian.

Compte tenu des 107.793 actions auto détenues par Aedian et des 19.499 actions acquises gratuitement, lesquelles sont en période d'indisponibilité et font l'objet d'un engagement de liquidité conclu entre l'Initiateur et leurs titulaires, les actions non présentées à l'Offre représentent 4,63 % du capital et 4,78% des droits de vote d'Aedian¹.

Les conditions nécessaires étant réunies, l'AMF a indiqué, dans son avis du 14 octobre 2013 (Décision Information n° 213C1544), que le Retrait Obligatoire sera mis en œuvre le 18 octobre 2013, date à

¹ Sur la base d'un capital composé de 1 851 433 actions représentant au plus 1 854 470 droits de vote en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

Contacts

Chloé Van Den Bussche - Actus Finance – Tél. 01 53 67 35 95 - Email : cvandenbussche@actus.fr

Nadia Morales – Communication Aubay - Tél. 01 46 10 68 60 - Email : nmorales@aubay.com

laquelle les actions Aedian seront radiées d'Euronext Paris et seront transférées (et ce quel que soit le pays de résidence de leur porteur) à Aubay moyennant une indemnisation de leurs propriétaires. Le Retrait Obligatoire sera réalisé au même prix que l'Offre, soit un règlement en numéraire de 6,80 € (nette de tous frais) pour chaque action Aedian.

Le 18 octobre 2013, le montant de l'indemnisation sera versé sur un compte bloqué ouvert à cet effet auprès de Portzamparc Société de Bourse, centralisateur des opérations d'indemnisation auprès duquel les intermédiaires financiers teneurs de compte devront demander l'indemnisation correspondant aux avoirs de leurs clients. Conformément aux dispositions de l'article 237-6 du règlement général de l'AMF, les fonds non affectés correspondant à l'indemnisation des titres dont les ayants droit seront restés inconnus seront conservés chez Portzamparc Société de Bourse pendant une durée de 10 ans à compter de la date du Retrait Obligatoire et versés à la Caisse des Dépôts et Consignations à l'expiration de ce délai. Ces fonds seront à la disposition des ayants droit sous réserve de la prescription trentenaire au bénéfice de l'Etat.

Conformément aux dispositions de l'article 237-3 du règlement général de l'AMF, Aubay publiera le présent avis informant le public du Retrait Obligatoire dans un journal d'annonces légales.

La note d'information établie par Aubay, comprenant notamment les modalités d'apport à l'Offre, visée par l'AMF sous le n°13-403, ainsi que les informations relatives aux caractéristiques, notamment, juridiques, financières et comptables d'Aubay sont disponibles sur les sites internet de l'AMF (www.amf-france.org) et d'Aubay (www.aubay.com). La note d'information peut également être obtenue sans frais auprès d'Aubay et des établissements présentateurs.

La note en réponse établie par Aedian et visée par l'AMF sous le n°13-404, ainsi que les informations relatives aux caractéristiques, notamment, juridiques, financières et comptables d'Aedian sont disponibles sur les sites internet de l'AMF (www.amf-france.org) et d'Aedian (www.aedian.com). La note en réponse peut également être obtenue sans frais auprès d'Aedian.

A propos du Groupe AUBAY

Aubay est une Entreprise de Services du Numérique. Aubay est présent chez les plus grands acteurs des secteurs Banque, Finance, Assurance, Industrie, Energie, Transports, Télécoms. La société compte plus de 2900 collaborateurs répartis dans 6 pays (France, Belgique, Luxembourg, Italie, Espagne et Portugal). En 2012, Aubay a réalisé un chiffre d'affaires de 190,4 M€ et une marge opérationnelle courante de 8,2%.



Euronext,
Compartiment C
ISIN
FR0000063737-AUB
Reuters
AUBT.PA
Bloomberg
AUB:FP

Contacts

Chloé Van Den Bussche - Actus Finance – Tél. 01 53 67 35 95 - Email : cvandenbussche@actus.fr
Nadia Morales – Communication Aubay - Tél. 01 46 10 68 60 - Email : nmorales@aubay.com